



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	43	6	0

OBJET : 04-1 - LABEL "CAPITALE FRANCAISE DE LA CULTURE" - CANDIDATURE - AUTORISATION

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3635-20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,

Le 21/12/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 21/12/2020

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale

Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIIK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Le Ministère de la Culture met en place un nouveau label, « Capitale française de la culture », visant à distinguer le projet culturel d'une commune ou d'un groupement de communes qui présente un intérêt remarquable à la fois du point de vue du soutien à la création artistique, de la valorisation du patrimoine et de la participation des habitants à la vie culturelle.

Ce label a également pour objectif de favoriser le développement économique et touristique d'un territoire, à partir d'un projet structurant, centré sur l'art et la culture.

Il sera attribué par le Ministre de la culture à une collectivité de moins de 200 000 habitants, tous les deux ans et pour une durée d'un an correspondant à l'année civile qui suit la date d'attribution du label.

La première édition des Capitales françaises de la culture se déroulera du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 31 décembre 2020.

L'évaluation des candidatures repose sur huit critères :

- Le caractère innovant du projet
- La transmission artistique des habitants
- Le rayonnement et la coopération internationale
- L'accessibilité au regard des personnes en situation de handicap
- La solidarité territoriale
- La capacité de mise en œuvre
- L'inscription dans la durée.

La politique culturelle de la Ville d'Antibes Juan les Pins peut très largement répondre à ce label.

Elle s'appuie sur des équipements de grande qualité (théâtre, conservatoire, musées de France, réseaux des médiathèques...) et un patrimoine historique remarquable, propose des événements au rayonnement national et international (Nuits Carrées, Festival du Jazz,..), favorise la participation du plus large public aux actions mises en place et démontre sa capacité à innover (Festival Cool'heures d'automne, ateliers créatifs des musées...), s'adresse à tous les publics, des plus jeunes dans les écoles aux plus âgés, et aux publics les plus éloignés de l'offre culturelle, s'appuie sur un partenariat constructif avec le milieu associatif, soutient la création artistique (résidences d'artistes, production de spectacle théâtraux...).

Elle répond ainsi aux critères posés par le ministère de la culture.

OUÏ CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à candidater au label « Capitale française de la culture »

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CULTURE - LABEL "CAPITALE FRANCAISE DE LA CULTURE" - CANDIDATURE - AUTORISATION

Date de transmission de l'acte : 21/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2020

Numéro de l'acte : 740953 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740953-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture